Ministère des Finances Canada
Department of Finance Canada

Rapport sur les opérations réalisées en vertu de la Loi sur l'accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement 1994

Canada

TABLE DES MATIÈRES

I. INTRODUCTION 1

II. LA PARTICIPATION DU CANADA AU SEIN DE LA BERD 2

a) Représentation du Canada 2
b) Influence sur les décisions 2
c) Questions de régie en 1994 2
d) Fonds souscrits et engagés 4
e) Financement de la BERD profitant aux entreprises canadiennes 5
f) Personnel canadien 5
g) Activités du Bureau du Canada à la BERD 6

III. SURVOL DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION DES RÉGIONS 8

a) Transition en Europe centrale et en Europe orientale 8
b) Transition dans l'ex-Union Soviétique 10

IV. OPÉRATIONS ET ACTIVITÉS DE LA BANQUE 15

a) Objectifs et avantages 15
b) Préoccupations liées à l'environnement 16
c) Démocratie pluraliste et pluralisme 16
d) Ressources de la BERD 17
i) Ressources ordinaires en capital 17
ii) Emprunts sur les marchés 17
iii) Fonds de coopération technique 18
iv) Compte pour la sûreté nucléaire 18
e) Prêts et prises de participation 18

V. CONCLUSION 20

VI. POST-SCRIPTUM 21

ANNEXES

Tableau A : Capital total souscrit
Tableau B : Prêts et prises de participation par pays
Tableau C : Prêts et prises de participation par secteur
Tableau D : Marchés adjugés à des consultants en 1994

I. INTRODUCTION

Conformément à l'article 7 de la *Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement* (**BERD**) :

> «Le ministre [des Finances] fait déposer devant chaque chambre du Parlement, au plus tard le 31 mars ou, si celle-ci ne siège pas, dans les trente jours de séance ultérieurs, un rapport d'activité pour l'année précédente contenant un résumé général des opérations, y compris des éléments concernant les droits de la personne et le développement durable, visées par la présente loi.»

La participation du Canada à cette institution a été autorisée en vertu de la loi susmentionnée, promulguée le 1er février 1991. Le présent rapport passe en revue les activités de la BERD en 1994.

La BERD, dont le siège social est situé à Londres, est la plus récente banque multilatérale de développement. Elle a pour objet de favoriser le développement économique et le progrès social dans les pays de l'Europe centrale et de l'Europe orientale ainsi que de l'ex-Union Soviétique. Comme le précisent ses Statuts, la BERD a pour objectif premier de favoriser la transition vers des économies de marché et de promouvoir l'initiative privée et l'esprit d'entreprise dans les pays de cette région qui s'engagent à respecter et à mettre en pratique les principes de la démocratie pluraliste, du pluralisme et de l'économie de marché.

La BERD se distingue des autres banques multilatérales de développement au sens où elle met l'accent sur le financement des secteurs privés qui se forment dans les pays de l'Europe centrale et de l'Europe orientale ainsi que de l'ex-Union Soviétique. La Banque consent des prêts et des garanties d'emprunt, et effectue des prises de participation. Les activités de la BERD se divisent en opérations ordinaires et en opérations spéciales, selon la source de financement. Les opérations ordinaires sont financées au moyen de ressources ordinaires en capital de la Banque, qui sont constituées du capital souscrit de la Banque, de ses emprunts sur les marchés, du revenu provenant de prêts et de placements ordinaires. Les opérations spéciales sont financées par des fonds spéciaux et elles visent des objectifs précis qui ne font pas partie des activités courantes de la Banque, par exemple consistant en de l'aide technique.

Aux fins de son adhésion à la Banque, le Canada s'est fixé les objectifs suivants :

- appuyer l'engagement des pays d'Europe centrale et d'Europe orientale ainsi que de l'ex-Union Soviétique à l'égard de la démocratie pluraliste, de la règle de droit et du respect des droits de la personne;
- faciliter le passage à une économie de marché et favoriser l'initiative privée et l'esprit d'entreprise;
- intégrer ces pays de façon plus sûre à l'économie mondiale.

La Banque répond à ces objectifs et, avec l'arrivée de M. de Larosière au poste de président il y a un an et demi, elle le fait de façon efficace. M. de Larosière a fait de l'amélioration de l'efficacité de la Banque une importante priorité. Toutefois, le Canada ne cesse d'exercer des pressions en faveur d'une gestion responsable de la Banque et de l'amélioration de l'efficacité.

II. LA PARTICIPATION DU CANADA AU SEIN DE LA BERD

a) Représentation du Canada

L'autorité suprême de la Banque est son Conseil des gouverneurs. Chaque pays membre y est représenté par un gouverneur et un gouverneur suppléant. M. Paul Martin, ministre des Finances, est le gouverneur du Canada et M. Gordon Smith, sous-ministre des Affaires étrangères, est le gouverneur suppléant.

Le Conseil d'administration, qui compte 23 membres, est chargé des activités générales de la Banque. La charte de la BERD exige que les pays non européens élisent quatre administrateurs. Le Canada, le troisième actionnaire non européen en importance après les États-Unis et le Japon, élit son propre administrateur. M. John Coleman est l'administrateur canadien. Il agit également comme administrateur pour le Maroc. M. David Horley est l'administrateur suppléant.

La participation du Canada aux travaux de la BERD est coordonnée par la Direction des finances et du commerce internationaux du ministère des Finances, de concert avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (**AECI**). Ces ministères analysent régulièrement des documents d'orientation et des programmes de prêt pour faire en sorte que les activités et les opérations de la BERD respectent le mandat de la Banque et permettent une utilisation efficace de ses ressources. Outre le présent rapport, il est rendu compte des activités et des opérations de la Banque au Parlement par des cadres du Ministère qui comparaissent devant les divers comités parlementaires.

b) Influence sur les décisions

L'administrateur du Canada s'est opposé aux deux politiques suivantes de la Banque en 1994 :

- *Les propositions sur la rémunération et les avantages sociaux présentées pour l'année 1995*, le 1er novembre 1994; son opposition s'explique par les augmentations salariales moins élevées envisagées dans d'autres institutions internationales, notamment la Société financière internationale, et le gel des salaires appliqué dans la fonction publique canadienne.
- La *Politique en matière de logement*, le 21 février 1994; il a jugé celle-ci trop généreuse et non compatible avec celle d'institutions comparables.

c) Questions de régie en 1994

Les principales questions de régie soulevées à la BERD en 1994 comportaient : 1) le respect du ratio de portefeuille; 2) les mesures prises par la Banque pour améliorer l'efficacité; 3) la stratégie pour l'avenir; 4) le coût du Conseil d'administration.

i) Le ratio de portefeuille. En vertu de ses Statuts, la Banque est tenue de consacrer au moins 60 p. 100 de ses engagements opérationnels, c'est-à-dire des projets de financement approuvés et signés, au secteur privé. À la fin de 1994, le ratio cumulé de ces

engagements s'établissait à 62 p. 100, et c'était la première fois que le ratio prescrit était atteint. En 1994, le ratio de portefeuille a atteint un sommet de 73 p. 100.

ii) **Mesures prises par la Banque pour améliorer l'efficacité.** Les activités menées en 1994 se sont traduites par une hausse marquée de la productivité, accompagnée d'une augmentation des opérations, en particulier dans les secteurs plus délicats. Qui plus est, ces résultats se sont accompagnés d'économies à même un budget administratif à croissance nulle, ce qui témoigne de la discipline et du contrôle budgétaires soutenus. En conséquence, les coûts par projet ont été moins élevés et on a mieux répondu à la demande des clients.

iii) **Stratégie pour l'avenir.** Peu après son entrée en fonction, le président de Larosière a mis sur pied un Groupe de travail sur les priorités opérationnelles, qu'il a chargé d'examiner les priorités opérationnelles de la Banque à moyen terme. À l'Assemblée annuelle de Saint-Pétersbourg les 18 et 19 avril 1994, les gouverneurs ont approuvé les mesures prises par la direction de la Banque ainsi que les orientations suivantes :

- mettre davantage l'accent sur le développement du secteur privé;
- se montrer actif dans tous les pays d'intervention;
- agir auprès des entreprises privées locales;
- mettre l'accent sur le rôle important des intermédiaires financiers;
- faire une place plus large aux prises de participation.

En 1994, la Banque a fait beaucoup de progrès sur ces fronts : 73 p. 100 des engagements avalisés visaient le secteur privé; des engagements avaient été avalisés dans tous les pays d'intervention en fonction de stratégies approuvées par pays; on visait à promouvoir les petites et moyennes entreprises (**PME**) et les industries locales grâce à des intermédiaires financiers; et les prises de participation représentent maintenant plus de 15 p. 100 des opérations totales de la Banque, comparativement à moins de 12 p. 100 en 1993.

iv) **Coût du Conseil d'administration**

En 1993, les ressources destinées au Conseil d'administration de la BERD représentaient environ 12,4 p. 100 du budget administratif, soit une proportion trois fois plus grande que celle d'autres banques régionales. À l'Assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs, qui s'est tenue en avril 1994, plusieurs gouverneurs, y compris le secrétaire d'État Doug Peters, ont pris l'initiative de demander que soit examiné le coût du Conseil d'administration, afin de réaliser d'importantes économies budgétaires.

Les administrateurs ont été encouragés à progresser davantage sur la voie de la réduction des coûts avant la prochaine Assemblée annuelle des gouverneurs de la Banque, qui aura lieu à Londres en avril 1995. Trois grandes options ont été examinées. La première consisterait à réduire le nombre d'administrateurs -- afin de le rendre plus conforme à celui d'autres banques multilatérales de développement régional -- qui seraient payés par la Banque et établis au siège social de celle-ci. Une deuxième option consisterait en un conseil non résident dont les membres ne seraient pas rémunérés par la Banque. Une troisième option consisterait à

maintenir le nombre actuel d'administrateurs, mais à faire en sorte que la Banque rémunère un nombre restreint de postes dans chaque bureau d'administrateur.

d) Fonds souscrits et engagés

Le Canada détient 3,4 p. 100 du capital social autorisé de la BERD. Le Canada a souscrit 34 000 actions évaluées à 340 millions d'écus (équivalant à 396 783 400 $ US au taux de change convenu de 1 écu pour 1,16701 $ US), dont 30 p. 100 doivent être versés sur cinq ans à compter de 1991, ce qui donne un solde exigible de 238 millions d'écus. Les paiements au titre du capital d'apport sont effectués au moins la moitié en espèces, et le reste sous forme de billets.

Le Canada a déjà effectué les paiements suivants en dollars américains :

Versements	Années	Espèces	Billets	Encaissement de billets
Premier	1991	11 903 502	11 903 502	11 903 502
Deuxième	1992	11 903 502	11 903 502	3 967 834
Troisième	1993	11 903 502	11 903 502	7 935 668
Quatrième	1994	11 903 502	11 903 502	11 903 502
TOTAL		47 614 008	47 614 008	35 710 506

À la fin de 1994, les billets en circulation s'élevaient à 11 903 502 $ US. Le dernier versement de 23 807 004 $ US sera effectué au cours de l'exercice 1995-1996.

En plus de souscrire au capital social de la Banque, le Canada a créé, en janvier 1992, un Fonds canadien de coopération technique (**FCCT**). Ce Fonds a pour principal objectif de fournir des fonds à la Banque pour lui permettre de retenir les services d'experts-conseils canadiens pour la conduite d'activités liées à ses projets. Le FCCT est géré par la BERD avec le concours du Bureau d'aide à l'Europe centrale et à l'Europe de l'Est du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Le Fonds a été réapprovisionné : 1 million de dollars canadiens en 1993 et 400 000 $ CAN en mars 1994. En décembre 1994, il a reçu une somme additionnelle de 5 millions de dollars canadiens, qui s'échelonnera sur une période de trois ans.

En outre, le Canada est signataire d'un accord de coopération technique d'une valeur de 1,125 million de dollars canadiens avec la BERD; cette somme doit couvrir les services de ressortissants canadiens à la Banque russe de financement de projets.

Le Canada participe également au Compte pour la sûreté nucléaire (**CSN**). En mars 1993, le Canada y a versé 7,5 millions de dollars canadiens. Pour ce qui est du réapprovisionnement du CSN (mentionné ci-après), la contribution du Canada n'a pas encore été déterminée.

e) Financement de la BERD profitant aux entreprises canadiennes

Outre l'objectif consistant à favoriser le développement d'un secteur privé vigoureux dans les pays d'Europe centrale et d'Europe orientale ainsi que de l'ex-Union Soviétique, la participation du Canada à la BERD a suscité un intérêt croissant des entreprises canadiennes à l'égard des débouchés commerciaux dans la région.

La Banque exige que l'on suive des procédures d'appel d'offres international (AOI) pour les projets de développement, ce qui n'est pas le cas des activités de banque d'affaires. Toutefois, dans ce dernier cas, la Banque suit de près les opérations pour s'assurer que les meilleures pratiques commerciales sont suivies.

À la fin de 1994, trois contrats par AOI, totalisant 4,7 millions de dollars canadiens, avaient été adjugés à des entreprises canadiennes :

- Ontario Hydro a obtenu un contrat de gestion de projet, d'une valeur de 1,3 million de dollars canadiens, pour la mise en oeuvre d'un projet nucléaire à Kozloduy en Bulgarie;
- Étude Économique Conseil a obtenu un contrat de 338 000 $ CAN pour mener une étude sur la compagnie de télécommunications hongroise;
- Harbison Fischer a obtenu un contrat de 3,1 millions de dollars canadiens visant la fourniture de tiges de pompage de fond pour moderniser les installations de Petrom en Roumanie.

En outre, Northern Telecom (R.-U.) est le principal partenaire d'une coentreprise qui a obtenu un contrat de 17,2 millions de dollars canadiens consistant en la fourniture, en l'installation et en la mise en service d'un projet de télécommunications en Bulgarie.

En 1994, aucun nouveau projet de services bancaires d'investissement n'a profité à des entreprises canadiennes. À la fin de 1994, on ne comptait que les trois projets dont il est fait état dans le rapport annuel de 1993, qui ont profité à des entreprises canadiennes tous dans le secteur pétrolier et gazier en Russie.

En 1994, des entreprises canadiennes ont obtenu des contrats de consultation, d'une valeur de 1,4 million de dollars canadiens. Ce montant inclut les contrats adjugés en vertu du Fonds de coopération technique du Canada, directement lié à des particuliers et entreprises du Canada. Le tableau D donne des renseignements sur les services de consultation pour la réalisation des projets de la BERD.

f) Personnel canadien

À la fin de 1994, on dénombrait 21 Canadiens au sein du personnel de la BERD. Sauf trois d'entre eux, ils occupaient tous des postes de niveau supérieur dans le domaine des investissements et de la gestion. Les Canadiens représentaient environ 5,5 p. 100 du personnel cadre et 4,4 p. 100 d'autres niveaux professionnels en 1994. Ces pourcentages sont nettement supérieurs à notre participation de 3,4 p. 100 à la Banque.

g) Activités du Bureau du Canada à la BERD

i) Rôle du Bureau de l'administrateur du Canada

L'administrateur du Canada doit s'efforcer de jouer deux rôles complémentaires dans l'exercice de ses fonctions à la Banque. Étant donné son rôle essentiel sur le plan de la régie, il doit travailler dans l'intérêt de la Banque tout en veillant à faire connaître et à défendre les intérêts économiques et politiques du Canada. La coïncidence qui existe entre les objectifs fondamentaux de la Banque et les intérêts du Canada en matière de politique étrangère, d'économie et de commerce font qu'il y a rarement divergence des responsabilités de l'administrateur du Canada envers la Banque et envers le Canada.

Le Bureau de l'administrateur du Canada se consacre aux fonctions suivantes :

- les travaux du Conseil d'administration pour ce qui est de l'approbation des politiques et des projets;
- les relations avec des investisseurs, des fournisseurs de matériel, des financiers et des consultants du Canada désireux de participer à la réalisation de projets de la Banque.

Le Bureau de l'administrateur du Canada représente également le Maroc qui détient une part minime du capital social de la Banque.

En ce qui concerne l'élaboration des politiques de la Banque, le Bureau de l'administrateur du Canada a souligné l'adoption de produits types en matière de prêt et d'investissement, de procédures transparentes et accélérées pour le traitement des projets, et un engagement soutenu à l'égard de l'efficacité administrative et du contrôle des coûts. L'accent mis sur la transparence est particulièrement bénéfique pour les entreprises canadiennes qui désirent exploiter le marché des pays d'intervention de la Banque, au sens où il favorise un accès juste et sans entrave à des possibilités d'affaires et à des projets de marchés.

ii) Politique et administration de la Banque

En 1994, le Bureau du Canada s'est employé activement à promouvoir diverses améliorations aux politiques et à l'administration de la Banque :

- augmentation nominale nulle du budget de 1994;
- adoption d'une modeste augmentation de 3,5 p. 100 du budget administratif de la Banque pour l'exercice 1995;
- opposition à l'augmentation du salaire des administrateurs et du personnel;
- pressions exercées avec succès pour amener la Banque à jouer un rôle plus actif dans les pays auxquels le Canada porte un vif intérêt comme l'Ukraine;
- il a encouragé la Banque à décentraliser davantage ses activités et à renforcer sa participation avec le secteur privé local, y compris des petites et moyennes entreprises;

- il a encouragé la Banque à adopter des programmes plus novateurs en matière de capital-risque et de prêts aux petites entreprises, et à accroître ses investissements dans des intermédiaires financiers locaux;
- il a préconisé un rôle plus actif de la Banque dans la promotion des politiques et des lois qui favorisent l'investissement étranger dans les pays d'intervention en assortissant les projets de conditions appropriées et en faisant des démarches auprès des gouvernements.

iii) Défense des intérêts du Canada

Les trois membres du Bureau canadien ont fait six voyages au Canada; rencontré des gens d'affaires, dirigé des séminaires, prononcé des allocutions à des conférences et consulté des représentants du gouvernement. Ils ont également visité plusieurs pays d'intervention de la Banque (Russie, Ukraine, Kazakhstan, Moldova, Hongrie et Ouzbékistan) pour promouvoir les intérêts commerciaux du Canada dans cette région. De plus, en 1994, le Bureau a tenu les deux premiers séminaires de la BERD sur les marchés à Toronto et à Montréal, et il a organisé, au siège social de la Banque, une séance d'information à l'intention des banquiers canadiens établis en Europe.

Les Canadiens jouent un rôle actif au sein de la Banque, comme en témoigne le fait que sur 20 employés de la Banque, un est un citoyen canadien. Les Canadiens occupent un bon nombre des postes clés au sein de la Banque, notamment le poste de directeur du personnel, deux postes de directeur d'équipes-pays, et les postes de représentant résident de la Banque à Moscou, à Kiev, à Varsovie et à Minsk.

Pour promouvoir la participation des entreprises canadiennes aux activités de la Banque, le Bureau de l'administrateur du Canada a mis l'accent sur les investissements privés, outre les débouchés du secteur d'État. La signature, en décembre 1994, d'un accord cadre entre la Banque et la Société pour l'expansion des exportations (**SEE**) sera particulièrement utile aux éventuels investisseurs canadiens dans la région, car l'accord favorisera le cofinancement des opérations de la Banque avec la SEE. Le Bureau a reçu environ 150 visites et quelque 250 demandes de renseignements pendant l'année. Sans compter les projets d'investissement, déjà approuvés par la Banque, et auxquels des entreprises canadiennes participent, plusieurs grands projets privés faisaient l'objet de vives discussions à la fin de l'année dans les secteurs de l'exploitation minière, du pétrole et du gaz, de l'aménagement aéroportuaire, des pâtes et papiers, et des télécommunications.

Enfin, dans le courant de l'année 1994, M. Coleman a été élu par ses collègues pour présider les réunions informelles du Conseil d'administration et de son Comité directeur. Étant donné que le Sommet économique du G-7 se tiendra à Halifax plus tard cette année, l'administrateur du Canada convoque des réunions hebdomadaires et ad hoc des administrateurs du G-7.

III. SURVOL DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION DES RÉGIONS

a) Transition en Europe centrale et en Europe orientale

À l'exception de la Bulgarie et de la Roumanie, il semble que l'année 1994 ait été marquée par une **croissance** positive de la production réelle dans les pays de l'Europe centrale et de l'Europe orientale, bien que sa fermeté et sa durabilité varient largement (voir tableau 1). C'est l'Albanie qui enregistre le taux de croissance le plus rapide, à 8 p. 100; la République tchèque, la Hongrie, la Pologne et la République slovaque enregistrent un taux de croissance oscillant entre 1 et 5 p. 100. Dans la plupart des pays, le secteur agricole s'est raffermi après le déclin attribuable à la sécheresse et à la restructuration en 1992 et en 1993, et son raffermissement contribue largement à la croissance. Fait exception la Pologne où les mauvaises conditions climatiques entraîneront une baisse de la production.

L'investissement montre maintenant des signes de redressement -- après avoir atteint un plancher -- en Pologne, en République tchèque et en Hongrie. Dans les deux premiers pays, l'investissement dans les machines et l'équipement est particulièrement important, alors qu'en Hongrie, c'est la construction dans le secteur public qui mène la croissance rapide. Le redressement de l'investissement global fait suite à une longue période marquée par la progression des importations de biens de production, ce qui laisse à penser que la restructuration est en marche depuis un certain temps.

Le raffermissement de la demande globale en 1994 prend essentiellement sa source dans la forte croissance des exportations de tous les pays de la zone de l'OCDE, principalement l'Europe de l'Ouest, et dans la consommation privée dans les pays plus industrialisés. Au chapitre des **exportations**, la Pologne et la Slovaquie se sont distinguées avec une croissance de 20 p. 100, suivies de la Hongrie avec une croissance de 12 p. 100 qui fait suite à une baisse profonde en 1993. Il semble que la hausse des exportations ait touché tous les groupes de produits. Pour ce qui est de la **consommation privée** dans les pays plus industrialisés, les salaires réels sont à la hausse et, grâce à une certaine stabilisation du marché du travail, les revenus réels des ménages tendent à augmenter ou du moins à se stabiliser. Les rentrées fiscales soutenues pourraient être le signe que le revenu des entreprises s'est lui aussi considérablement amélioré. **Le chômage** a baissé en République tchèque et en Hongrie; en Pologne, il est demeuré stable, mais à un niveau relativement élevé. Dans les autres pays, le chômage a poursuivi sa progression, qui n'a été toutefois que d'environ un point de pourcentage. Dans presque tous les pays, le nombre de chômeurs de longue durée a augmenté. L'emploi s'est amélioré en République tchèque et il s'est stabilisé en Hongrie et en Pologne.

La hausse des exportations a permis de réduire les **déficits de la balance courante** dans tous les pays, à l'exception de la Hongrie, où l'augmentation du déficit a été financée en partie par un alourdissement de la dette extérieure et par une baisse des avoirs nets à l'étranger. Dans tous les pays, la balance des opérations courantes s'est améliorée sous l'effet de la dévaluation et des surtaxes à l'importation (Bulgarie, Hongrie, Roumanie, Slovaquie) et sous l'effet d'une politique monétaire et budgétaire plus rigoureuse (Bulgarie, Roumanie, Slovaquie).

La Pologne et la Bulgarie ont conclu des ententes de **réduction de la dette** qui couvrent la dette contractée envers des banques et des créanciers publics. En 1994, la dette de la

Pologne est passée de 47 milliards de dollars américains à 39 milliards de dollars américains, la plupart des remboursements ne devant se produire qu'après l'an 2000. La dette bancaire de la Bulgarie est passée pour sa part de 8,9 milliards de dollars américains à 6 milliards de dollars américains.

La stabilisation macroéconomique semble être sous contrôle en Pologne et en République tchèque. Dans les autres pays, la politique de stabilisation doit être renforcée ou fermement maintenue. En Hongrie, un resserrement budgétaire important est prévu en 1995, et il pourrait entraîner une chute de la production au cours des deux prochaines années. En Slovaquie, en Roumanie et en Bulgarie, des programmes de stabilisation ont été instaurés en 1994. Si l'on s'y tient, ces programmes restreindront probablement eux aussi les perspectives de croissance à court terme, avant qu'une croissance ferme et durable, alimentée par le secteur privé naissant, s'installe.

Des **changements structurels** importants se sont opérés dans les pays avancés sur le plan de la stabilisation macroéconomique et de la libéralisation. La plupart des pays ont fait de grands progrès sur la voie de la libéralisation du commerce extérieur et du régime de change, de la libéralisation des prix et de la promotion de la concurrence dans les prix. La **privatisation**, aussi bien sur une grande échelle que sur une petite échelle, et les mesures de **restructuration d'entreprises** sont bien enclenchées dans la République tchèque, en Hongrie, en Pologne et en Slovaquie. Il en résulte, et ce même s'il existe encore de nombreuses grandes entreprises d'État luttant pour leur survie, que le secteur des petites entreprises privées a proliféré. En conséquence de la cession de titres dans le cadre des programmes de privatisation et de la naissance de nouvelles entreprises, la part du secteur privé au PIB se rapproche maintenant de 50 p. 100 ou dépasse 50 p. 100 en Albanie, en République tchèque, en Hongrie, en Pologne et en Slovaquie. La composition sectorielle de la production et de l'emploi a également changé, la part des services, en particulier dans les domaines du commerce, des banques, des assurances et des communications, étant en expansion rapide dans un certain nombre de pays.

Les perspectives de croissance du PIB en Europe centrale et en Europe orientale dépendent de l'interaction entre l'étape atteinte dans les réformes structurelles et la position de principe en matière de stabilisation. En Pologne et en République tchèque, la croissance semble reposer sur des assises solides et elle devrait se maintenir entre 4 et 5 p. 100 à court terme. Dans ces pays, les réformes structurelles sont bien avancées, si bien que le maintien d'une politique monétaire rigoureuse et de restrictions financières ne devrait pas nuire aux perspectives de croissance à court terme. Dans les autres pays, la priorité immédiate consiste soit à resserrer la politique de stabilisation, soit à maintenir les programmes déjà en place. Ce sera une tâche des plus difficiles en Roumanie et en Bulgarie, car dans ces pays les réformes structurelles sont moins bien implantées et le déséquilibre macroéconomique est plus grand. La nécessité de maintenir une politique de stabilisation pendant la période nécessaire au succès et au déroulement de la réforme structurelle limitera probablement les perspectives de croissance à court terme.

Tableau 1 : Principales variables macroéconomiques, 1994
(estimation)

	Croissance du PIB réel (%)	chômage (%)	Inflation (%)	Compte courant (milliards $ US)	Déficit financiers/PIB (%)
Albanie	8,0	19	27	0,0	...
Bulgarie	-2,0	13	81	-1,3	-7,0
Rép. tchèque	2,4	4	9	0,6	0,0
Hongrie	1,0	11	19	-3,5	-6,5
Pologne	4,5	17	30	-1,3	-4,0
Roumanie	0,0	11	156	-0,7	-3,5
Rép. slovaque	4,4	14	14	-0,4	-5,0

Sources : FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 1994; OCDE, *Perspectives économiques de l'OCDE*, décembre 1994.

b) Transition dans l'ex-Union Soviétique

La plupart des nouveaux États indépendants de l'ex-Union Soviétique (**EUS**) ont instauré une vaste réforme structurelle et mis en train la privatisation des entreprises d'État. Les réformes structurelles, telles la libéralisation des prix et des échanges, la restructuration des entreprises, la réforme du secteur financier et la privatisation, ont jeté les fondements d'une économie de marché et anéanti les causes sous-jacentes de l'instabilité financière dans plusieurs pays. Toutefois, comme le montre le tableau 2, le rythme auquel se déroulent les réformes varie énormément d'un pays à l'autre. C'est dans le domaine de **la libéralisation des prix et de la concurrence** que la réforme structurelle s'est déroulée le plus uniformément. Sur l'échelle de 1 à 4 de la BERD, où 1 équivaut à peu ou pas de progrès et 4 à une économie de marché, dix des quinze États de l'EUS se situaient au niveau 3 au milieu de l'année 1994. À la fin de cette année, l'Ukraine, le Bélarus, le Kazakhstan et la Géorgie ont également libéralisé la plupart des prix dans le cadre de vastes programmes de réforme économique. Ce n'est qu'au Turkménistan que les prix pratiqués sont toujours largement contrôlés.

À la fin de 1994, plusieurs États de l'EUS avaient énormément progressé dans la réforme des **échanges commerciaux et du régime de change**. Ce sont les États baltes d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie qui ont enregistré l'évolution la plus rapide car, dans ces pays, les importations et les exportations sont peu contingentées, le gouvernement intervient peu de façon directe dans le commerce extérieur et la convertibilité du compte courant se fait quasi entièrement à un taux de change unifié. En Estonie et en Lettonie, et dans une moindre mesure en Lituanie, la libéralisation du commerce extérieur, conjuguée à la stabilité financière, s'est traduite par la progression marquée des exportations et la réorientation rapide du commerce vers les pays industrialisés de l'Europe de l'Ouest. La Russie et la République du Kirghizistan sont également bien avancées pour ce qui est de la libéralisation des échanges et du régime de change. Certes, il y existe encore quelques contingents d'importation, mais la convertibilité du compte courant s'y fait désormais presque entièrement à un taux de change unifié.

TABLEAU 2

Progression de la transition en Europe centrale, en Europe orientale et dans l'ex-Union Soviétique

(voir ci-dessous le système de classification utilisé pour les indicateurs de transition*)

Pays	Contribution du secteur privé au PIB** (%)	Entreprises			Marchés et commerce		Institutions financières
		Privatisation à grande échelle	Privatisation à petite échelle	Restructuration des entreprises	Libéralisation des prix et concurrence	Commerce et régime de change	Réforme du secteur bancaire
Albanie	50	1	3	2	3	4	2
Arménie	40	1	3	1	3	2	1
Azerbaïdjan	20	1	1	1	3	1	1
Bélarus	15	2	2	2	2	1	1
Bulgarie	40	2	2	2	3	4	2
Croatie	40	3	4	2	3	4	3
République tchèque	65	4	4	3	3	4	3
Estonie	55	3	4	3	3	4	3
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	35	2	4	2	3	4	2
Géorgie	20	1	2	1	2	1	1
Hongrie	55	3	4	3	3	4	3
Kazakhstan	20	2	2	1	2	2	1
Kirghizistan	30	3	4	2	3	3	2
Lettonie	55	2	3	2	3	4	3
Lituanie	50	3	4	2	3	4	2
Moldova	20	2	2	2	3	2	2
Pologne	55	3	4	3	3	4	3
Roumanie	35	2	3	2	3	4	2
Fédération de Russie	50	3	3	2	3	3	2
République slovaque	55	3	4	3	3	4	3
Slovénie	30	2	4	3	3	4	3
Tadjikistan	15	2	2	1	3	1	1
Turkménistan	15	1	1	1	2	1	1
Ukraine	30	1	2	1	2	1	1
Ouzbékistan	20	2	3	1	3	2	1

Source : Rapport de transition (octobre 1994, BERD)

* La classification des indicateurs de transition utilise une échelle de 1 à 4, où «1» signifie peu ou pas de progrès et «4» signifie une économie de marché.

** Estimation provisoire de la BERD disponible au milieu de l'année 1994.

En Russie, le secteur pétrolier et gazier demeure l'un des points en litige au chapitre du commerce extérieur. Le régime officiel des contingents d'exportation de pétrole a été aboli, mais il se pourrait que celui-ci soit remplacé par des contingents de la production intérieure -- ce qui se traduirait par le maintien quasi inchangé des contrôles en vigueur. Qui plus est, les investisseurs étrangers ont souvent à faire face à des changements au régime fiscal et au système de réglementation qui s'appliquent au secteur pétrolier et gazier, ainsi qu'à l'incertitude qui entoure l'accès aux pipelines russes. Il ne faut pas s'attendre à ce que l'investissement privé dans le secteur énergétique russe devienne une réalité avant que ces questions ne soient réglées d'une manière transparente. C'est là un problème sérieux non seulement pour les entreprises du Canada et d'autres pays, mais aussi pour l'économie de la Russie, au sens où le secteur énergétique offre d'éventuelles retombées importantes et relativement rapides pour la Russie, si l'investissement étranger peut être mis au service du développement du secteur énergétique.

Dans d'autres pays comme le Kazakhstan, l'Arménie et l'Ouzbékistan, le secteur du commerce extérieur a été partiellement libéralisé, mais des restrictions demeurent sur de nombreuses importations et sur le marché des changes (taux de change double ou multiple, restrictions quantitatives sur les opérations de change, etc.). Entre-temps, l'Ukraine et le Bélarus -- qui, au milieu de l'année 1994 se situaient au niveau 1 de l'échelle de 1 à 4 indiquant le degré de libéralisation du commerce et du régime de change -- ont instauré de vastes réformes, ces derniers mois, dans le cadre de vastes programmes économiques financés à l'aide de prêts consentis par le FMI. En Azerbaïdjan, au Turkménistan et au Tadjikistan, le secteur du commerce extérieur se caractérise toujours par un contrôle généralisé des importations et un accès limité au marché des changes.

La **privatisation** est bien enclenchée dans les pays de l'EUS, les progrès caractérisant essentiellement la **privatisation des petites entreprises** -- des entreprises d'État comptant moins de 50 employés. L'Estonie, la Lituanie et le Kirghizistan ont déjà mené à bien des programmes complets et bien conçus de privatisation à petite échelle. Au milieu de 1994, ces pays avaient vendu (ou fermé) toutes les petites entreprises d'État. La Russie, la Lettonie, l'Arménie et l'Ouzbékistan ont également mené à bonne fin une grande partie de leur programme de privatisation des petites entreprises, bien qu'il leur reste à régler des questions de propriété et de transférabilité des actifs. En Ukraine, au Bélarus, au Kazakhstan, en Géorgie et au Tadjikistan, à petite échelle. Quant à la privatisation des petites entreprises en Azerbaïdjan et au Turkménistan, elle n'a pas encore commencé.

Pour ce qui est de la **privatisation à grande échelle** (moyennes et grandes entreprises), la Russie, l'Estonie et la Lituanie sont en tête. La privatisation des entreprises d'État du secteur <u>industriel</u> est presque terminée dans ces pays. Le style de privatisation massive à la tchèque adopté par la Russie en 1992 a conduit à la privatisation de plus de 70 p. 100 des entreprises manufacturières. Les entreprises privatisées et les nouvelles entreprises privées représentent maintenant près de 80 p. 100 de l'emploi dans le secteur manufacturier russe. En outre, les bons (coupons remboursables à des fins de prise de participation au capital social) distribués à tous les citoyens russes à la fin de 1992 dans le cadre du programme de privatisation ont fait naître un marché secondaire croissant et permis aux Russes de profiter de la réforme économique. Dans la deuxième moitié de l'année 1994, les autorités russes ont amorcé la

deuxième étape du programme de privatisation, qui amènera le gouvernement à vendre les intérêts qui lui restent dans la plupart des grandes entreprises industrielles, directement sur le marché. Il devrait s'être défait de toutes ses prises de participation à la fin de 1996. Dans les secteurs agricole et minier, la privatisation à grande échelle a été beaucoup plus lente et moins cohérente. En effet, une majorité des grandes exploitations agricoles appartiennent toujours à l'État, et les questions de propriété et d'utilisation des terres ne sont pas encore réglées. De plus, dans la plupart des États de l'EUS, l'opposition politique à la réforme agraire est forte, en particulier l'opposition des partis néo-communistes.

Dans la plupart des États de l'EUS, des plans de privatisation à grande échelle ont été mis sur pied, mais, à ce jour, peu d'entreprises ont été vendues. L'Ukraine, le Kazakhstan et le Bélarus ont dressé des plans de privatisation massive qui s'inspirent de celui adopté par la Russie.

La libéralisation du commerce extérieur et des prix intérieurs, et la privatisation des entreprises d'État ont apporté d'importantes retombées dans les pays où ces réformes sont bien établies. La libéralisation des prix a en effet permis de combler la pénurie de biens de consommation importants, qui caractérisait autrefois «l'ère soviétique», de réduire les liquidités excédentaires au sein de l'économie, et elle a abouti à une répartition plus efficace des ressources. La déréglementation des prix a en outre anéanti de nombreux incitatifs au marché noir. La répartition des ressources est encore plus efficace grâce à la privatisation, car les entreprises se défont de la main-d'oeuvre excédentaire et prennent leurs décisions en matière de production et d'investissement en fonction des forces du marché. La privatisation a aussi contribué au redressement financier en enlevant le poids des entreprises d'État non rentables qui pesait sur le Trésor public. La privatisation et la déréglementation de l'économie ont donné lieu à des secteurs privés de grande taille et en expansion. En Russie et dans les trois États baltes, le secteur privé contribue maintenant dans une proportion de plus de 50 p. 100 au PIB. La libéralisation du commerce a renforcé la déréglementation des prix et amoindri le pouvoir monopolistique dans les États de l'EUS (dont l'importance tenait à la structure industrielle inhérente à la planification centralisée) en amenant les producteurs intérieurs à soutenir la concurrence à l'échelle mondiale. Grâce à la libéralisation des échanges commerciaux, l'offre de biens de consommation est maintenant plus grande dans l'EUS et de nouveaux marchés d'exportation se sont ouverts dans les pays industrialisés.

Toutefois, ces réformes structurelles n'apporteront pas tous les avantages qui s'y greffent si les autorités des États de l'EUS n'interviennent pas fermement sur deux fronts : l'application de la discipline financière dans l'économie et la stabilisation financière. Bien que dans de nombreux États de l'EUS d'autres réformes structurelles aient été instaurées avec promptitude, les gouvernements ont tardé à mettre en place des mesures visant à appliquer (ou à renforcer) les restrictions budgétaires auxquelles l'État et les entreprises nouvellement privatisées font face, et à promouvoir une répartition plus efficace du capital. Les principales réformes à cet égard sont **la restructuration des entreprises** et **la réforme du secteur bancaire**. L'Estonie est le seul État de l'EUS où des progrès éloquents ont été réalisés sur ces deux fronts. Dans ce pays, les autorités ont (par un resserrement de la politique macroéconomique, la privatisation, l'application de lois

sur la faillite et la création d'un secteur bancaire compétitif) créé les structures nécessaires à une bonne régie des sociétés. Dans tous les autres États de l'EUS, la restructuration des entreprises a été très lente, la plupart des gouvernements détestant poursuivre des politiques qui se solderaient par d'autres pertes (bien que transitoires) en matière de production et d'emploi.

La non-progression de la restructuration des entreprises et de la réforme du secteur bancaire nuit au rôle de répartition du mécanisme des prix. Les entreprises de la plupart des États de l'EUS n'étant pas confrontées à un véritable risque de faillite, elles sont peu incitées à réagir aux forces du marché. Il en résulte, dans la plupart des pays de l'ex-Union Soviétique, une accumulation rapide d'arriérés interentreprises. Ces liquidités de source privée non seulement minent le mécanisme des prix, mais aussi rendent difficile, pour les autorités monétaires, d'influencer les conditions de liquidité dans l'économie.

Les bienfaits de la réforme structurelle sont également compromis par l'absence de progrès sur la voie de la réduction des déséquilibres macroéconomiques et de la maîtrise de l'inflation. À l'exception notable des États baltes -- en particulier l'Estonie et la Lettonie -- la plupart des États de l'EUS n'ont pas été en mesure de déclencher une baisse durable de l'inflation. Par exemple, en Russie, en Ukraine et au Bélarus, l'inflation demeure supérieure à 10 p. 100 par mois, soit 200 p. 100 par an. Les facteurs sous-jacents à une inflation élevée dans ces pays résident dans les déficits budgétaires importants financés par la création de monnaie et dans l'acheminement des crédits (banque centrale) vers des entreprises d'État non rentables. Le niveau élevé de l'inflation a nui à l'épargne intérieure et à l'investissement étranger et, par ricochet, a privé ces pays du financement nécessaire à une croissance économique durable.

IV. OPÉRATIONS ET ACTIVITÉS DE LA BANQUE

Bien que l'année dernière ait consisté en une année de consolidation après trois ans de rapide expansion des opérations, la Banque a dépassé ses objectifs opérationnels en enregistrant des résultats financiers dépassant les attentes. En outre, pour la première fois depuis sa création, la Banque a satisfait à l'exigence, énoncée dans ses Statuts, selon laquelle elle ne doit pas consacrer au secteur d'État plus de 40 p. 100 de ses engagements. La Banque a par ailleurs largement diversifié sa zone d'intervention géographique et les placements en actions ont connu une augmentation notable.

La discipline budgétaire instaurée au cours de la deuxième moitié de 1993 avec l'arrivée du nouveau président, Jacques de Larosière, a été renforcée en 1994 par une gestion plus stricte des dépenses administratives et des contrôles plus fermes, qui se sont traduits par des économies au sein du budget administratif. Ces résultats témoignent des priorités du président M. de Larosière, qui consistent à restaurer et à renforcer l'image de la Banque, à mettre en place une structure organisationnelle plus efficace et à définir plus clairement les objectifs et la mission de la Banque.

a) Objectifs et avantages

Le principal objectif de la BERD consiste à favoriser la transition vers la démocratie et l'économie de marché, et à promouvoir l'initiative privée et l'esprit d'entreprise dans les pays d'Europe centrale, d'Europe orientale ainsi que dans l'ex-Union Soviétique. En raison de son mandat, la Banque cherche tout particulièrement à valoriser les institutions démocratiques et les droits de la personne dans les pays où elle exerce ses activités.

La Banque offre toute une gamme de mécanismes de financement fondés sur le marché, notamment :

- des prêts d'une échéance maximale de 10 ans pour des entreprises commerciales et de 15 ans pour des projets d'infrastructure publique;
- des prises de participation;
- certains mécanismes de garantie et de souscription. (À noter que la Banque n'émet pas de garanties portant sur des crédits à l'exportation et ne souscrit pas de polices d'assurance.)

Initialement, la Banque comptait deux services opérationnels (banque d'affaires et banque de développement). En novembre 1993, les administrateurs ont approuvé une réorganisation des services opérationnels pour former un service bancaire unique dirigé par deux vice-présidents. Après le départ du vice-président Mario Sarcinelli (région du Sud) en avril 1994, le service bancaire a été placé sous la direction du premier vice-président Ronald Freeman.

Dans l'exercice de ses fonctions, la Banque collabore étroitement avec tous les pays membres et des organismes internationaux comme le Fonds monétaire international (**FMI**), le Groupe de la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement

économiques (**OCDE**), la Commission européenne (**CE**), la Banque européenne d'investissement (**BEI**), l'Organisation des Nations Unies (**ONU**) et ses diverses agences spécialisées.

Le Canada maintient son appui au rôle de catalyseur de la BERD dans le développement du secteur privé, et ce, dans une région dominée par des décennies d'étatisme inefficace. Le passage à une économie de marché en Europe centrale, en Europe orientale et dans l'ex-Union Soviétique pourrait en définitive se traduire par une économie mondiale plus forte et plus vigoureuse. Les débouchés commerciaux mondiaux prendront de l'ampleur à mesure que les entreprises du Canada et d'autres pays percent ces nouveaux marchés.

b) Préoccupations liées à l'environnement

En vertu de ses Statuts, la Banque doit favoriser, dans toute la gamme de ses activités, le développement durable et soucieux de l'environnement. Pour tenir compte de la vaste gamme de questions liées à l'environnement en Europe centrale, en Europe orientale et dans l'ex-Union Soviétique, la Banque a adopté une stratégie opérationnelle à deux volets se traduisant par deux approches : l'une axée sur les programmes et l'autre axée sur les projets.

- L'approche axée sur les programmes favorise la concertation pour régler des questions d'envergure régionale. À l'heure actuelle, cette approche est adoptée pour la région balte et la région du Danube. En outre, la Banque participe au programme environnemental de la mer Noire.
- L'approche axée sur les projets vise à résoudre des problèmes d'ordre environnemental au moyen de l'investissement, allié à une politique appropriée et à des mesures institutionnelles.

Un bon nombre des activités de la Banque présentent un volet environnemental. En 1994, parmi les projets d'infrastructure à volet environnemental de la Banque, mentionnons le projet de distribution d'eau et d'égouts de Tallinn en Estonie et la remise en état et l'amélioration de l'approvisionnement en eau de cinq villes roumaines. En outre, la BERD a financé 12 accords de coopération technique pour appuyer la préparation de projets d'infrastructure à caractère environnemental.

c) Démocratie pluraliste et pluralisme

Selon l'article 1 de ses Statuts, la Banque n'exerce ses activités que dans les pays qui s'engagent à appliquer les principes de la démocratie pluraliste et du pluralisme. En pratique, les activités de la Banque ont été étroitement liées aux stratégies des pays où elles sont exercées, en ce qui concerne la démocratie et la saine gestion publique. La Banque surveille les progrès accomplis à cet égard en étroite collaboration avec l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (**OSCE**), le Conseil de l'Europe et les ministères des Affaires étrangères des divers États membres.

Si un pays d'intervention met en oeuvre des politiques incompatibles avec le mandat de la Banque au chapitre de la démocratie pluraliste et du pluralisme, la Banque peut y retarder, restreindre ou suspendre une partie ou la totalité de ses activités.

d) Ressources de la BERD

Les activités de la BERD se divisent en opérations ordinaires et en opérations spéciales, selon la source de financement :

i) Ressources ordinaires en capital

Le capital social autorisé de la Banque est de 10 milliards d'écus[1] (17 milliards de dollars canadiens), divisé en un million d'actions. La quasi-totalité du capital social autorisé a été souscrite (voir le tableau A). Le capital social autorisé comprend des actions souscrites et du capital exigible. Le capital exigible, qui s'élève à 7 milliards d'écus, n'est exigible que s'il est requis pour permettre à la Banque de respecter ses engagements envers les détenteurs d'obligations, ce qui est peu probable.

Sur le montant du capital social autorisé de la Banque, 3 milliards d'écus doivent être versés par les actionnaires en devises fortes, en versements annuels égaux répartis sur cinq ans, la moitié sous forme de billets à ordre et l'autre moitié au comptant. À la fin de 1994, 2,27 milliards d'écus avaient déjà été versés. Le solde, soit 0,73 milliard d'écus, sera versé en 1995.

En 1994, l'actif de la Banque a augmenté, passant de 7 milliards d'écus à 7,5 milliards d'écus. Ses décaissements étaient également supérieurs de 43 p. 100 à ceux de l'année précédente. À la fin de 1994, les décaissements au titre de projets ont atteint 1,1 milliard d'écus. Malgré la conjoncture peu favorable du marché en 1994, la Banque a enregistré un bénéfice net de 1 million d'écus (comparativement à un bénéfice net de 4,1 millions d'écus en 1993).

ii) Emprunts sur les marchés

En 1994, la Banque a emprunté l'équivalent de 910 millions d'écus sur les marchés financiers internationaux. Les fonds ont été recueillis en huit devises et échangés en effets à taux variable, notamment en dollars américains, en écus et en deutsche marks.

Les emprunts cumulatifs de la Banque à la fin de 1994 totalisaient 2,9 milliards d'écus (y compris deux emprunts de 250 millions de dollars canadiens chacun en 1993), l'échéance moyenne des emprunts étant de 4,8 ans à un coût moyen équivalent au TIOL moins 37 points de base.

---

[1] L'unité monétaire européenne (ECU) est l'unité de compte de toutes les transactions de la BERD. L'écu est une monnaie composite, correspondant aux montants fixes des monnaies des 12 États membres de la Communauté économique européenne (CEE). À la fin de 1994, un écu valait 1,7224 $ CAN.

La firme Standard & Poor's a attribué les cotes AAA à long terme et A-1+ à court terme aux émissions obligataires de la BERD, reflétant le ratio élevé de couverture des risques de la Banque. L'agence de cotation Moody's a aussi attribué une cote AAA aux obligations à long terme de la BERD.

iii) Fonds de coopération technique

Les fonds de coopération technique sont des subventions que des donateurs bilatéraux versent pour des activités d'aide technique qui facilitent la préparation, le financement et la mise en oeuvre de projets. Durant l'année, la Banque a signé huit nouvelles ententes avec des donateurs bilatéraux. À la fin de 1994, elle avait conclu 35 ententes bilatérales, d'une valeur globale de 233 millions d'écus. De ce montant, la Banque avait approuvé 223 millions d'écus (384 millions $CAN) pour le financement de 817 projets de coopération technique.

iv) Compte pour la sûreté nucléaire

En mars 1993, le Compte pour la sûreté nucléaire (**CSN**) a été créé, à l'invitation du G-7, pour s'attaquer aux questions d'amélioration de la sécurité non couvertes par des programmes bilatéraux dans les pays d'Europe centrale, d'Europe orientale et de l'ex-Union Soviétique. Ce fonds multilatéral est géré par la Banque pour le compte des pays membres donateurs, sous la direction générale de ceux-ci.

À la fin de 1994, 14 pays donateurs et la Commission européenne avaient pris des engagements d'une valeur de 154 millions d'écus (265 millions de dollars canadiens). Pour sa part, le Canada a versé 7,5 millions de dollars canadiens. Toujours à la fin de 1994, les donateurs avaient approuvé deux subventions visant à moderniser les centrales nucléaires dans deux pays -- soit 24 millions d'écus pour la centrale de Kozloduy en Bulgarie et 33 millions d'écus pour la centrale d'Ignalina en Lituanie. De plus, les donateurs travaillent à l'élaboration de deux autres projets dans la Fédération de Russie -- 30 millions d'écus pour la centrale nucléaire de Leningrad et 45 millions d'écus pour celles de Novovoronezh et de Kola.

Étant donné que les projets actuels épuisent les ressources disponibles, il faudra renflouer le CSN afin de pouvoir financer d'autres projets. Au Sommet de Naples, en 1994, les chefs d'État du G-7 ont convenu de contribuer 200 millions de dollars américains dans le cadre d'un Plan d'action pour la fermeture des centrales nucléaires de Tchernobyl en Ukraine. Le Plan d'action comprend aussi le renflouement du CSN. L'ampleur exacte du réapprovisionnement du Compte pour la sûreté nucléaire n'est pas encore déterminée.

e) <u>Prêts et prises de participation</u>

Le portefeuille de projets de la Banque a continué de s'accroître en 1994. Cette année-là, le Conseil d'administration a approuvé 109 projets dans les pays où la Banque exerce ses activités, ce qui porte à 251 le nombre total de projets approuvés depuis la création de la Banque. La valeur totale des engagements a atteint 5,8 milliards d'écus (environ 10 milliards de dollars canadiens) -- dont 65 p. 100 dans le secteur privé et 35 p. 100 dans le secteur public (voir le

tableau B). Pour la première fois, la Banque a atteint le ratio de portefeuille stipulé dans ses Statuts. Selon les engagements consacrés au secteur privé, ce ratio atteignait 62 p. 100 à la fin de 1994.

Bien que la Banque ait approuvé des projets d'investissement pour 24 pays à la fin de 1994 (comparativement à 19 pays à la fin de 1993), les cinq emprunteurs les plus actifs représentent près des deux tiers de toutes les opérations. La Fédération de Russie est le plus grand bénéficiaire, avec 16,9 p. 100 des engagements de la Banque.

Le secteur financier constituait le plus grand secteur du portefeuille de la Banque en fin d'exercice (voir le tableau C). Environ 35 p. 100 des activités de financement menées par la BERD en 1994 ont consisté à aider des intermédiaires financiers. Les projets d'infrastructure destinés à soutenir la croissance du secteur privé demeurent importants, en particulier dans les domaines du transport, des télécommunications, de l'énergie et de la production d'électricité.

V. CONCLUSION

Quatre ans après la création de la Banque, les développements dans la région démontrent clairement le rôle important que joue la Banque. À noter la rapidité avec laquelle elle a progressé depuis qu'elle a amorcé ses travaux en avril 1991. La Banque a approuvé plus de 251 opérations et engagé près de 10 milliards de dollars canadiens dans la région. De plus, elle a approuvé plus de 877 projets de coopération technique qui sont à l'origine d'engagements additionnels de 384 millions de dollars canadiens.

Le Canada a toujours confiance dans le solide engagement de la Banque, à savoir offrir une aide efficace aux pays de la région qui traversent une période de transition économique difficile et remplie de défis.

VI. POST-SCRIPTUM

De plus amples renseignements sur la BERD figurent dans le rapport annuel de cette dernière. Il est possible de se procurer un exemplaire de son rapport annuel en écrivant à l'adresse suivante :

Banque européenne pour la reconstruction et le développement
One Exchange Square,
Londres, EC2A 2EH
Royaume-Uni
Téléphone : 011-44-71-338-6541
Télécopieur : 011-44-71-338-6100

Les membres du Bureau de l'administrateur du Canada à la BERD peuvent être joints aux numéros suivants :

M. John Coleman, administrateur	Tél. : 011-44-71-338-6457
M. David Horley, administrateur suppléant	Tél. : 011-44-71-338-6509
M. François Lecavalier, adjoint	Tél. : 011-44-71-338-6458
Mme Diana Price, secrétaire	Tél. : 011-44-71-338-6507
	Téléc. :011-44-71-338-6062

TABLEAU A

Capital total souscrit

(en millions d'écus)

	Capital exigible	Capital versé	Capital total
Pays bénéficiaires	861	369	1 230
Pays du G-7			
Canada	238	102	340
France	596	256	852
Allemagne	596	256	852
Italie	596	256	852
Japon	596	256	852
Royaume-Uni	596	256	852
États-Unis	700	300	1 000
Total - pays du G-7	3 919	1 680	5 599
Autres pays non bénéficiaires	2 319	916	3 055
Actions non distribuées	81	35	116
Total	7 000	3 000	10 000

TABLEAU B

PRÊTS ET PRISES DE PARTICIPATION PAR PAYS

	Au 31 décembre 1993 (en millions d'écus)	(%)	1994 (en millions d'écus)	(%)	Au 31 décembre 1994 (en millions d'écus)	(%)
Région	100,8	3,0 %	94,5	3,9 %	195,3	3,4 %
Albanie	34,1	1,0 %	14,6	0,6 %	48,7	0,8 %
Arménie	46,8	1,4 %	18,6	0,8 %	65,4	1,1 %
Azerbaïdjan	0,0	0,0 %	43,4	1,8 %	43,4	0,8 %
Bélarus	76,4	2,3 %	68,2	2,8 %	144,6	2,5 %
Bulgarie	114,9	3,4 %	15,2	0,6 %	130,1	2,3 %
Croatie	0,0	0,0 %	95,1	3,9 %	95,1	1,6 %
République tchèque	280,3	8,3 %	202,0	8,4 %	482,3	8,4 %
Estonie	71,0	2,1 %	33,4	1,4 %	104,4	1,8 %
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	24,6	0,7 %	54,3	2,3 %	78,9	1,4 %
Géorgie	0,0	0,0 %	14,8	0,6 %	14,8	0,3 %
Hongrie	575,6	17,1 %	166,9	6,9 %	742,5	12,9 %
Kazakhstan	100,0	3,0 %	11,9	0,5 %	111,9	1,9 %
Kirghizistan	0,0	0,0 %	16,2	0,7 %	16,2	0,3 %
Lettonie	39,8	1,2 %	19,7	0,8 %	59,5	1,0 %
Lituanie	38,0	1,1 %	44,8	1,9 %	82,8	1,4 %
Moldova	0,8	0,0 %	24,5	1,0 %	25,3	0,4 %
Pologne	550,1	16,4 %	350,4	14,5 %	900,5	15,6 %
Roumanie	402,7	12,0 %	68,3	2,8 %	471,0	8,2 %
Fédération de Russie	469,7	14,0 %	604,3	25,1 %	1 074,0	18,6 %
Slovaquie	183,7	5,5 %	89,3	3,7 %	273,0	4,7 %
Slovénie	154,4	4,6 %	154,5	6,4 %	308,9	5,4 %
Turkménistan	0,0	0,0 %	36,7	1,5 %	36,7	0,6 %
Ukraine	8,0	0,2 %	153,9	6,4 %	161,9	2,8 %
Ouzbékistan	91,8	2,7 %	13,0	0,5 %	104,8	1,8 %
Total	3 363,3	100,0 %	2 408,7	100,0 %	5 772,0	100 %

Source : Rapport annuel de la BERD de 1994.

TABLEAU C

PRÊTS ET PRISES DE PARTICIPATION PAR SECTEUR

	Au 31 décembre 1993 (en millions d'écus)	(%)	1994 (en millions d'écus)	(%)	Au 31 décembre 1994 (en millions d'écus)	(%)
Finances, administration	703,9	20,9 %	927,8	38,5 %	1 631,7	28,3 %
Transport	609,7	18,1 %	491,6	20,4 %	1 101,3	19,1 %
Télécommunications	593,4	17,6 %	202,9	8,4 %	796,3	13,8 %
Énergie/production d'électricité	331,1	9,8 %	233,1	9,7 %	564,2	9,8 %
Fabrication	348,6	10,4 %	210,9	8,8 %	559,5	9,7 %
Industries extractives	438,9	13,0 %	42,8	1,8 %	481,7	8,3 %
DCEC, lignes de cofinancement et FRI	140,9	4,2 %	164,7	6,8 %	305,6	5,3 %
Commerce, tourisme	80,1	2,4 %	57,7	2,4 %	137,8	2,4 %
Affaires agricoles	54,7	1,6 %	63,9	2,7 %	118,6	2,1 %
Services commun., sociaux	62,0	1,8 %	13,3	0,6 %	75,3	1,3 %
Total	3 363,3	100,0 %	2 408,7	100,0 %	5 772,0	100,0 %

* DCEC : Délégations de crédits pour l'Europe centrale
FRI : Fonds régionaux d'investissement

Source : Rapport annuel de la BERD, 1994.

TABLEAU D
MARCHÉS ADJUGÉS À DES CONSULTANTS EN 1994
Budget de la Banque et Fonds de coopération technique (FCT)

Nationalité du consultant	Nbre de marchés	Fonds CT (MÉCU)	Fonds CT % de la valeur	Fonds de la Banque (MÉCU)	Fonds de la Banque % de la valeur	Total (MÉCU)	Total % de la valeur
Australie	1	0,14	0,27 %	0,00	0,00 %	0,14	0,20 %
Autriche	10	0,77	1,51 %	0,05	0,25 %	0,82	1,16 %
Belgique	16	0,86	1,68 %	0,85	4,28 %	1,71	2,41 %
Bulgarie	1	0,00	0,00 %	0,01	0,05 %	0,01	0,01 %
Canada	**12**	**0,54**	**1,06 %**	**0,28**	**1,41 %**	**0,82**	**1,16 %**
Chine	1	0,00	0,00 %	0,02	0,10 %	0,02	0,03 %
Chypre	1	0,00	0,00 %	0,03	0,15 %	0,03	0,04 %
République tchèque	1	0,00	0,00 %	0,01	0,05 %	0,01	0,01 %
Danemark	13	1,87	3,66 %	0,06	0,30 %	1,93	2,72 %
Finlande	12	0,39	0,76 %	0,17	0,86 %	0,56	0,79 %
France	55	3,93	7,69 %	3,65	18,37 %	7,58	10,68 %
Allemagne	25	4,03	7,89 %	0,05	0,25 %	4,08	5,75 %
Grèce	1	0,00	0,00 %	0,03	0,15 %	0,03	0,04 %
Hongrie	7	0,52	1,02 %	0,02	0,10 %	0,54	0,76 %
Islande	2	0,03	0,06 %	0,01	0,05 %	0,04	0,06 %
Irlande	16	2,59	5,07 %	0,09	0,45 %	2,68	3,78 %
Israël	4	0,23	0,45 %	0,05	0,25 %	0,28	0,39 %
Italie	14	2,69	5,27 %	0,00	0,00 %	2,69	3,79 %
Jamaïque	1	0,00	0,00 %	0,01	0,05 %	0,01	0,01 %
Japon	1	0,08	0,16 %	0,00	0,00 %	0,08	0,11 %
Luxembourg	2	0,09	0,18 %	0,00	0,00 %	0,09	0,13 %
Pays-Bas	37	6,32	12,37 %	0,26	1,31 %	6,58	9,27 %
Nouvelle-Zélande	1	0,00	0,00 %	0,01	0,05 %	0,01	0,01 %
Norvège	5	0,49	0,96 %	0,25	1,26 %	0,74	1,04 %
Philippines	2	0,03	0,06 %	0,01	0,05 %	0,04	0,06 %
Pologne	3	0,04	0,08 %	0,12	0,60 %	0,16	0,23 %
Portugal	2	0,15	0,29 %	0,04	0,20 %	0,19	0,27 %
République de Corée	1	0,27	0,53 %	0,00	0,00 %	0,27	0,38 %
Roumanie	2	0,00	0,00 %	0,01	0,05 %	0,01	0,01 %
Russie	12	0,31	0,61 %	0,14	0,70 %	0,45	0,63 %
République slovaque	1	0,00	0,00 %	0,02	0,10 %	0,02	0,03 %
Slovénie	4	0,04	0,08 %	0,03	0,15 %	0,07	0,10 %
Espagne	12	1,52	2,98 %	0,05	0,25 %	1,57	2,21 %
Suède	11	2,24	4,38 %	4,33	21,79 %	6,57	9,26 %
Suisse	13	0,91	1,78 %	0,29	1,46 %	1,20	1,69 %
Turquie	6	0,00	0,00 %	0,35	1,76 %	0,35	0,49 %
Ukraine	3	0,00	0,00 %	0,01	0,05 %	0,01	0,01 %
Royaume-Uni	279	16,29	31,88 %	7,48	37,64 %	23,77	33,50 %
États-Unis	43	3,72	7,28 %	1,08	5,44 %	4,80	6,76 %
TOTAL	633	51,09	100,0 %	19,87	100,0 %	70,96	100,0 %